

Spécial Comité d'entreprise d'AXA Tech (du 29 septembre 2016) :

Consultation sur le projet :



Déclaration préalable des élus UDPA-UNSA sur le projet de cession d'AXA Technology services India (ATSS)

L'article L.2323-19 du code du travail prévoit qu'en cas de modification de l'organisation économique ou juridique de l'entreprise, le comité d'entreprise soit informé et consulté, notamment en cas de cession de filiale.

C'est dans ce cadre que le C.E de l'UES AXA Tech a reçu une première information le 21 juillet et est aujourd'hui consulté sur le projet de cession de la filiale indienne d'AXA Tech : AXA Technology Shared Services.

Lors de l'information du 21 juillet, la Direction a imposé la confidentialité sur ce projet, ce qui, pour nos élus et notre organisation, n'est pas justifié et constitue une atteinte aux prérogatives des membres de l'instance.

En effet, la non-finalisation des négociations et l'incidence minime, selon la direction, de ce projet pour les salariés français ne permettent nullement d'expliquer cette confidentialité :

- ⇒ Comme pour d'autres projets de l'entreprise, la consultation du C.E sur ce projet doit intervenir **avant** que celui-ci ne devienne irréversible, **avant** que la décision soit définitivement prise.
- ⇒ Le Code du travail n'assujettit pas, en matière de modification juridique de l'entreprise l'obligation de consultation au fait qu'elle ait des conséquences importantes pour les salariés.
C'est l'opération elle-même qui déclenche l'obligation de consultation.

Pour ces raisons, mais aussi parce que le délai de confidentialité imposé sur ce projet : plus de deux mois, dépasse l'entendement, l'UDPA-UNSA tient à signifier, par cette déclaration, son désaccord sur la manière de procéder de l'entreprise :

- vis-à-vis du personnel qui aurait dû recevoir l'information et bénéficier de la possibilité de s'exprimer,
- vis-à-vis de leurs représentants au C.E qui auraient dû pouvoir les relayer.

Selon nous, l'attitude de la Direction n'est pas le signe d'un dialogue social transparent et responsable, c'est plus que regrettable !

Lors de ce C.E du 29 septembre, la Direction n'a toujours pas communiqué à l'instance le nom de l'entreprise chez qui les activités seront transférées...en raison de négociations toujours en cours...

Demande d'informations complémentaires UDPA-UNSA sur le projet :

En amont de la réunion, nos élus avaient transmis à la Direction (*et aux autres élus de l'instance...*) plusieurs questions :

- Nous voudrions connaître la date prévue pour la signature de l'accord commercial entre AXA Tech et l'entreprise chez qui les activités seront transférées.

Réponse : Fin novembre/début décembre

- Dans le document fournis aux élus pour l'information, il est indiqué que cette opération financière devrait permettre d'apporter à AXA Tech France une capacité substantielle d'investissement supplémentaire dans de nouvelles technologies.

- ⇒ Nous voudrions connaître le montant total de l'opération financière.

Réponse : ...€, mais c'est confidentiel !

- ⇒ Nous souhaiterions savoir quel est le montant estimé de l'investissement supplémentaire que pourra engager AXA Tech France grâce à cette opération et quelles sont les technologies qui en bénéficieront.
- ⇒ **Finalement, le produit de cette vente servira à renforcer la solvabilité d'AXA Tech SAS...**



Avis rendu par les élus UDDPA-UNSA au C.E :



Il y a un peu plus de 10 ans, en avril 2006, la Direction d'AXA Tech présentait au C.E son projet de transfert de l'activité pilotage en Inde, au sein d'une entité nouvellement créée : AXA Tech India.

Motivée à l'époque par des objectifs de mutualisation, d'industrialisation et de réduction de coûts, la Direction insistait auprès de l'instance sur la réintégration de l'activité au sein de l'entreprise, celle-ci étant prestée depuis 2004 par ATOS, dans les locaux d'AXA Tech.

Il fallait miser alors, selon nos dirigeants, sur les « dimensions phénoménales » du marché indien, source de croissance pour AXA, et il était de la volonté du Groupe de s'associer avec un partenaire local. Ce qui fut effectivement le cas quelques mois plus tard avec la création d'une coentreprise dénommée « Bharti AXA ».

Ce 29 septembre 2016, le C.E d'AXA Tech est consulté sur le projet de cession d'AXA Tech Shared Services.

Si le marché indien suscite toujours autant d'intérêt pour AXA qui a augmenté sa participation dans Bharti AXA de 26% à 49% fin 2015, il en va tout autrement pour ATSS puisque pour motiver cette vente et ce transfert d'activité, nos dirigeants invoquent désormais :

- un turn over trop important occasionnant des coûts récurrents (de formation notamment) et révélant un manque d'attractivité d'AXA Tech en Inde,
- des perspectives de croissance limitées, voire inversées,
- l'opportunité d'améliorer les services existants et leur continuité (24x7, site de back-up situé en Europe...).

Pour les élus UDDPA-UNSA, la décision de la Direction de céder la filiale indienne est surprenante et inquiétante à divers titres :

Surprenante, car depuis sa création, nos dirigeants n'ont pas ménagé leurs efforts pour développer cette entité, qu'il s'agisse des activités qui y sont effectuées ou du personnel pour les assurer.

De plusieurs dizaines au départ, c'est quelque 1000 salariés indiens* qui sont aujourd'hui concernés par ce projet, près d'un tiers des effectifs mondiaux d'AXA Tech. C'est loin d'être anodin !

Inquiétante, car après l'offre d'achat par IBM en 2011 de la totalité d'AXA Tech, ce projet vient une nouvelle fois semer le doute sur la pérennité de notre entreprise.

Après le changement de cap intervenu il y a quelques mois sur le « Cloud », c'est maintenant au tour de l'entité indienne d'AXA Tech de voir son avenir revisité. **Il y a de quoi s'interroger !**

Nous concernant, cela n'a rien de rassurant et mérite sûrement un autre traitement que d'imposer la confidentialité aux élus du comité d'entreprise sur ce projet.

De surcroît lorsque l'on sait que le turn-over dans les pays émergents, en Inde particulièrement, a toujours été important, qu'en 2006, l'amélioration de la qualité de service et sa continuité figuraient déjà parmi les arguments évoqués et qu'**en matière d'attractivité, AXA Tech en Inde aurait pu s'améliorer : par le droit d'association, la pratique du dialogue social et de la négociation collective par exemple...**

Alors certes, les salariés français, dans la relation contractuelle qui les lie à l'entreprise ne sont pas directement concernés par ce projet. Ils le sont pourtant sur bien d'autres aspects : dans les relations, parfois quotidiennes, que nombre d'entre eux entretiennent avec l'Inde dans le cadre de leurs activités, sur les outils et les processus communs qu'ils utilisent aujourd'hui et dont on peut s'interroger sur leur pérennité.

Si la Direction semble vouloir minimiser ces aspects en indiquant que ce projet n'entraînerait aucun changement et en précisant que les salariés indiens seraient tous repris par l'entreprise vers qui s'opère le transfert, rien ne permet d'affirmer selon nous que :

- ces salariés acceptent tous de rejoindre l'entreprise en question,
- compte-tenu du niveau de protection sociale en Inde, ces salariés resteront au sein de cette entreprise, une fois passé le moment de la transition.
- les salariés français garderont la possibilité de s'adresser à du personnel indien francophone, comme c'était le cas jusqu'à maintenant, sur demande de certains représentants du personnel.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Direction de prévoir dès à présent :

- ⇒ L'inscription, au cahier des charges du repreneur, d'un quota de salariés francophones pour les activités et les relations avec les salariés d'AXA Tech France ;
- ⇒ Une présentation annuelle au C.E sur les activités de cette entreprise en Inde pour le compte d'AXA Tech France ;
- ⇒ Un éclairage sur les changements de stratégie opérés par AXA Tech et sur leurs conséquences pour le personnel, dans le cadre de la prochaine consultation sur les orientations stratégiques ;

Nous demandons enfin l'arrêt de tout projet de délocalisation d'activités destinées à soutenir l'activité commerciale d'AXA en France. Délocalisations qui, vers l'Inde ou le Maroc, sont synonymes d'adoption de pavillons de complaisance et qui, en France et dans d'autres pays d'Europe, alimentent la course à la déréglementation et au moins-disant social.

En conclusion, **les élus UDDPA-UNSA se déclarent défavorables au projet de la Direction de céder AXA Tech Shared Services et attendent un autre comportement d'une entreprise se déclarant « socialement responsable ».**

* AXA Tech India et AGS India ont fusionné en avril 2012 pour donner naissance à « AXA Technologies Shared Services ».



Information sur le projet de réorganisation d'AXA Tech SE France et l'évolution du département transnational.

Lors du C.E, la Direction a présenté une première information sur le projet de réorganisation de l'entreprise. Sur ce projet, l'instance devrait être consultée fin octobre, pour une mise en place effective envisagée **début janvier 2017**.

Les fonctions support (Finance, R.H, Achat, Sécurité) ainsi que les « Global services » et le « Corporate » ne sont pas concernés par cette réorganisation. Réorganisation qui, rappelons-le, fait suite à « Tech IT UP » et à l'un des deux « leviers » définis pour sa mise en œuvre : la création d'un nouveau modèle opérationnel. Sans revenir sur les motivations de cette réorganisation, ni détailler tous les aspects et changements induits par celle-ci, en voici déjà quelques axes :

Les départements tels que nous les connaissons aujourd'hui (ex : Application France, Réseau, Distribué, Projets...) vont disparaître au profit d'un découpage désormais basé sur :

Proximité clients

La proximité avec les clients/partenaires :

- ⇒ Création du département « **Partner Delivery Management AXA France** » regroupant du personnel issu des Projets (29), d'Application AXA France (89), de Workplace (2), du Partnership Office AXA France (4) et d'Application Midsize/AXA Banque (10).
- ⇒ Création du département « **Strategic Partnership Office & Business Enablement (SPO&BE)** » composé de salariés venant du Partnership Office France (13), des Projets (1) et d'Application Midsize (8).
- ⇒ Maintien de l'équipe « **Digital Booster** ».

Transversal

La gouvernance et les services :

- ⇒ Création du département « **Transformation, Efficiency & Pilotage** » dont les effectifs proviendraient des Projets (7), d'Application AXA France (1), de Transformation (7), du Partnership Office AXA France (3) et du Réseau (1).
- ⇒ + Fonctions support & Corporate (CTO,...).

Les opérations et la technologie :

- ⇒ Création du département « **Chief Technology Office** » composé de personnels issus d'Application Midsize (3), des Projets (10), de Workplace (25), de Distribué (54), du Réseau (24) et d'Opérations/Outils (9).
- ⇒ Création du département « **Workplace Support** » (40) composé de salariés venant de ce département.
- ⇒ Création du département « **Operations end-to-end** » regroupant des salariés d'Opérations (58), d'Application Midsize (1) du Réseau (6), des Projets (2), d'Application AXA France (5) et de Document Management (30).

Transnational (Clients implantés dans plusieurs pays)

Dans la continuité des éléments présentés au C.E en mai et juillet 2016, le département « Transnational » regroupera du personnel issu des Projets (7), d'Application Midsize (16), de Workplace (1), ainsi que le personnel déjà présent dans ce département (16).

Chaque département cité plus avant sera composé bien évidemment de différentes équipes dans lesquelles seront intégrés les salariés et leur activité. (482 salariés sont concernés par cette réorganisation dont 190 environ amenés à connaître une évolution de leur rattachement hiérarchique).

Lors du C.E, nos élus ont demandé une visibilité plus fine sur les mouvements de personnels internes (département/équipe d'origine => département/équipe de destination) ainsi que sur les départements/équipes où certains salariés seraient amenés à changer de métier/d'activité (15 personnes environ selon la Direction). Nous avons également réclamé plus de visibilité sur la répartition des prestataires, très présents aujourd'hui dans certaines équipes.

S'agissant du suivi de cette nouvelle organisation (conditions/charge de travail, repositionnements...) nous avons d'ores et déjà proposé que la commission de suivi* de l'accord QVT/stress d'AXA Tech soit sollicitée. (*composée d'élus du CHSCT, de la médecine du travail et de représentants de la Direction et des organisations syndicales).

Les communications émanant de la Direction (et des organisations syndicales) sur ce projet ne signifient nullement que la réorganisation présentée par l'employeur est définitive !

La Direction a elle-même indiqué que des ajustements pourraient voir le jour avant la consultation du C.E prévue fin d'octobre.

Sur ce point, l'UDPA-UNSA se félicite du dialogue qui pourra s'instaurer durant ce délai (dirigeants-managers-salariés-représentants du personnel), mais n'en n'oublie pas pour autant que pour rendre son avis, le C.E doit disposer d'informations précises !

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants UDPA-UNSA !

Faut qu'ça change !

Avis des élus UDPA-UNSA sur le projet d'évolution du régime de retraite des directeurs AXA en France.

A partir de décembre 2016, les Directeurs d'AXA en France bénéficieront d'un nouveau dispositif devant leur permettre de se constituer une épargne dédiée à la retraite.

Ce dispositif prendra la forme d'une attribution d'actions de performance, reconduite chaque année, dans la limite d'une enveloppe globale déterminée pour 3 ans.

Sous forme d'allocation correspondante à un pourcentage de la rémunération effective (fixe + variable) les actions de performance attribuées seront soumises à une période d'acquisition de 3 ans, puis à une période d'incessibilité de 2 ans (durant laquelle le bénéficiaire percevra les dividendes).

Au-delà de ces 5 ans, les Directeurs pourront, soit conserver leurs actions jusqu'à la retraite, soit les vendre et investir leur capital dans un contrat d'assurance retraite par capitalisation baptisé : AXA CAPITAL RETRAITE II.

Le régime supplémentaire de retraite des Directeurs actuellement en vigueur (retraite chapeau) continuera d'exister pour les Directeurs de plus de 55 ans, évoluera pour ceux de moins de 55 ans, mais à partir du 1^{er} janvier 2017, seule subsistera l'attribution d'actions de performance pour les Directeurs embauchés ou nommés à compter de cette date.

Pour les élus UDPA-UNSA, devant un tel projet visant à privilégier une catégorie bien spécifique de la population de l'entreprise : les dirigeants, ce n'est pas l'incompréhension qui règne, mais plutôt **l'indignation !**

Alors que les salariés d'AXA en France, comme leurs représentants, se voient adresser des discours préoccupants (par certains de ces mêmes dirigeants) sur le contexte économique actuel, sur la faible croissance en Europe, sur la volatilité dans les pays émergents, sur des taux d'intérêt au plus bas pénalisant notre activité d'assureur et de gestionnaire d'actifs...

Alors que nombre de ces salariés continuent de subir une détérioration de leurs conditions de travail due à des réductions d'effectifs, à des plans d'économies toujours plus excessifs au nom de la sacro-sainte « compétitivité », le Groupe AXA, lui, continue de choyer son personnel de Direction (552 directeurs concernés, dont 40 pour AXA Tech) en lui accordant de nouveaux droits.

C'est tout simplement INACCEPTABLE !

Pour notre organisation, ce projet à destination des dirigeants confirme une fois de plus que la politique d'austérité menée par le Groupe en France ne s'applique pas de la même manière à toutes « les forces vives de l'entreprise ». Plus que jamais opposés au creusement des inégalités, les élus UDPA-UNSA rendent un avis défavorable sur ce projet.



Dernière minute

L'UDPA-UNSA d'AXA Tech interviendra très prochainement auprès de nos Dirigeants, Dirk Marzluf et Daniele Tonella, pour les interroger sur leur vision des activités effectuées aujourd'hui en interne et pour leur demander des garanties sur l'avenir de notre entreprise !

Nous vous informerons bien entendu des réponses obtenues.



Vos contacts



Franck GRANDMAISON

franck.grandmaison@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 24 79**

Sylvie LE MEUR

sylvie.lemeur@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 20 89**

John LOOCK

john.loock@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 24 94**

Christophe DELCROIX

christophe.delcroix@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 28 80**

Olivier ALTAZIN

olivier.altazin@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 25 29**

Christophe PAJADON

christophe.pajadon@axa-tech.com

Téléphone interne : **55 25 04**

Jean-Pierre VASSARD (Belbeuf)

jeanpierre.vassard@axa-tech.com

Téléphone interne : **52 72 29**

Libres ensemble